



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX

Tél : 01.60.78.15.57 - Fax : 01.60.77.96.94
E.Mail : udfo91@gmail.com - Site : www.udfo91.fr

RESOLUTION

DE LACOMMISSION EXECUTIVE

DE L'UD FO 91 du 22 septembre 2016

La Commission exécutive de l'Union départementale de l'Essonne, réunie le 22 septembre à Evry, constate qu'après plusieurs mois d'intense mobilisation aux niveaux national et régional (plus d'une douzaine de manifestations à Paris, autant de jours ou plus de grève...), la détermination des salariés à exiger l'abandon du projet de loi Travail puis son abrogation reste intacte.

Cette détermination s'appuie sur l'unité syndicale réalisée entre les deux grandes confédérations ouvrières, FO et CGT, avec la FSU, Solidaires, l'UNEF et l'UNL, à l'exclusion de la CFDT, seul et unique soutien syndical du gouvernement avec le MEDEF. Cette unité syndicale soudée sur l'exigence commune du retrait de loi Travail est aux antipodes du « syndicalisme rassemblé » sans revendications qui anesthésie l'action.

Cette détermination s'appuie sur le soutien, jamais démenti, de la population qui, à plus de 70%, se déclare opposée à la loi Travail destructrice de nos conquêtes sociales.

A l'inverse, le gouvernement minoritaire, y compris sur le plan parlementaire, a dû recourir pour la 3^{ème} fois à l'article 49-3 (l'arme des faibles) pour imposer la loi Travail pendant les vacances d'été et entend maintenant en promulguer rapidement les décrets d'application sous la pression du MEDEF et de la CFDT.

Pour leur part, les salariés ont manifesté une nouvelle fois le 15 septembre pour réaffirmer qu'ils « ne lâcheront rien » et que la bataille pour l'abrogation de la loi Travail se poursuivra sous toutes ses formes.

Ni l'état d'urgence qui restreint les libertés démocratiques et entrave l'action syndicale, ni le battage médiatique pour les élections présidentielles qui tente de reléguer au second plan les problèmes sociaux, ne nous feront taire.

La CE de l'UD FO 91 réaffirme qu'elle n'acceptera jamais l'inversion de la hiérarchie des normes, la remise en cause du Code du Travail, des conventions collectives et du Statut de la Fonction publique et qu'elle se tient prête, avec la Confédération Force Ouvrière, à riposter à toute atteinte à ces acquis sociaux fondamentaux.

Adoptée à l'unanimité